

TUTEUR/TUTRICE OU MAITRE D'APPRENTISSAGE

FO vous dit l'essentiel

FO a signé l'accord « Appren&Moi » relatif à l'alternance. L'importance du tuteur pour la réussite des alternants y est affirmée.

FO a revendiqué et obtenu une meilleure valorisation de votre mission.



Profil type du tuteur

- “ Un salarié expérimenté et volontaire
- “ Associé au processus de sélection du futur alternant et formé pour cela
- “ Qui accompagne et guide son alternant(e), (deux alternants au maximum), tout au long de sa formation
- “ Reconnu pour ses compétences mais aussi pour ses qualités humaines



Valorisation de la mission

Vous bénéficiez :

- “ D'une **lettre de mission** tuteur
- “ D'un parcours de **formation** dédié
- “ D'un **temps** dédié à votre mission
- “ D'une **prime annuelle** de 300 euros maximum, par alternant
- “ De la prise en compte du tutorat dans vos **objectifs** annuels et d'un échange lors de votre EAP
- “ D'une mention sur votre C01

Valorisation par la certification

- “ Vous pouvez acquérir le titre de « tuteur en entreprise »
- “ Obtenir un abondement de 225 euros de votre compte personnel de formation (CPF), maximum 450 euros
- “ Bénéficier de 240 euros sur votre CPF au titre du Compte Engagement Citoyen (CEC) pour les tuteurs d'apprentis

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter votre représentant local **FO**